Zeitschrift: Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile

Herausgeber: Schweizerischer Zivilschutzverband

Band: 42 (1995)

Heft: 11-12

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 22.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Pour le journal *Le Nouveau Quotidien,* le centre fédéral d'instruction de la PCi à Schwarzenburg est une construction absolument surdimensionnée et sous-occupée. Ce n'est pas la première fois que LNQ opère avec de fausses données.

LNQ: Voici la vérité!

JM. Depuis sa parution, le journal romand Le Nouveau Quotidien s'emploie à démolir systématiquement la protection civile et ses partengires, en se fondant sur les qu'en-dira-t-on et des demi-vérités. Ainsi, récemment, dans son numéro du 24 octobre, le journaliste du Nouveau Quotidien Willy Boder écrit: «Pour former ses cadres, la protection civile s'est offert une cathédrale». Plus loin, il ajoute: «Concu pour 350 à 400 personnes, le complexe, comprenant un gigantesque restaurant, deux salles de conférences, 180 chambres et un parking pour autant de voitures, sera utilisé seulement par une centaine d'occupants ces prochaines années. «Protection civile» a prié l'Office fédéral de la protection civile (OFPC) de prendre position au sujet des remarques de LNQ. Voici les explications de l'OFPC:

L'occupation du CFI à Schwarzenburg a été critiquée dans LNQ du 24 octobre 1995, ceci à l'appui de chiffres et de faits pour le moins inexacts.

La mise en vigueur de la nouvelle loi sur la protection civile, le 1.1.95, a apporté une nouvelle répartition du volume d'instruction entre la Confédération, les cantons et les communes. En prenant à sa charge tous les cours de chefs de service ainsi que la formation des instructeurs dans son ensemble, le volume d'instruction qui échoit à la Confédération a augmenté. Les cantons, qui furent ainsi déchargés de l'instruction des chefs de service, se virent confier, selon la nouvelle répartition, l'instruction des chefs d'îlot. Ainsi, le volume incombant aux cantons est resté quasi inchangé. Ces modifications n'ont donc déchargé que les communes. Cette nouvelle répartition garantit aux cadres une instruction uniforme et améliorée.

Selon les données de base relatives aux ef-

Occupation du CFI

(Les chiffres sont tirés des indications de base fournies par les cantons)

Etat réglementaire

Chefs OPC et suppléants	4540
Chefs de service (sans CS PAC)	7930
Chefs et spécialistes du service des transmissions	6000
Chefs et spécialistes du SPAC	3290
Instructeurs non professionnels	1000 environ
Instructeurs professionnels	500 environ

Cadres que le CFI doit instruire chaque année

	Cours de cadres	Cours de perfectionnement
Chefs OPC et suppléants	680	680
Chefs de service (sans CS PAC)	1190	1367
Chefs et spécialistes du service		
des transmissions	1105	343
Chefs et spécialistes du SPAC	558	386
Instructeurs non professionnels	100	
Instructeurs professionnels	25	125
	3658	2901
Total	6559 personnes	

fectifs réglementaires, livrées par les cantons, la Confédération doit instruire chaque année environ 6550 membres de la protection civile. L'instruction à la plupart des fonctions dure une semaine. Seuls les chefs OPC, leurs suppléants, les chefs de la section des transmissions ainsi que les chefs du service PAC doivent suivre un cours de deux semaines. Les instructeurs non professionnels occupent le centre pendant trois semaines alors que les instructeurs professionnels suivent une école de 24 semaines.

Ces 6550 personnes environ sont réparties en 204 unités de cours (une unité de cours comprend 6 classes à 10 participants). Après son agrandissement, le CFI dispose de 4 unités de cours, en sorte que le centre serait chaque année totalement occupé pendant 51 semaines. L'expérience nous a cependant montré que pour différentes raisons, 20% des participants que les cantons ont annoncés font renvoyer leur cours. Ainsi, on arrive à une occupation du CFI d'au moins 41 semaines, ce qui correspond à une occupation totale [les semaines comprenant des jours fériés comme les temps de vacances (juillet et août) ne peuvent pas être retenues]. En plus, la Défense générale occupe le centre à raison de 10 à 12 unités de cours par L'occupation momentanément faible du CFI est due à l'abaissement de l'âge limite de l'obligation de servir et aux lacunes qui en ont résulté dans les cadres de l'OPC. Dans notre système fédéraliste, les cadres supérieurs de la protection civile doivent suivre des cours dans les communes et cantons avant de pouvoir se présenter dans les cours fédéraux.

